

## Volet *Ateliers culturels à l'école* Formulaire de présentation de projet 2024-2025

Centre de services scolaire (CSS) ou commission scolaire (CS) :	
Nom de l'établissement :	N° d'établissement :

<b>Répondre aux affirmations suivantes.</b>	
Tous les artistes, écrivains et organismes culturels participant au projet décrit dans ce formulaire ont été joints au préalable, sont disponibles aux dates indiquées et sont inscrits au <a href="#">Répertoire culture-éducation</a> .	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Au moins un enseignant sera présent en tout temps pendant les ateliers donnés par les partenaires culturels.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les ateliers sont offerts à un groupe de 35 élèves au maximum.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### A – Description du projet

Titre du projet :
Date(s) prévue(s) du projet :

<b>Responsable du projet</b>		
Nom :	Fonction :	
Courriel :	Téléphone (bureau) :	Poste :

Partenaire(s) culturel(s)			
Nom de l'artiste, de l'écrivain ou de l'organisme culturel	Fonction	Nombre de représentant(s) délégué(s) par l'organisme culturel	Nombre de journées de présence

<b>Ateliers culturels</b>	
Un atelier correspond à la rencontre d'un groupe d'un maximum de 35 élèves avec un partenaire culturel.	
Nombre de groupes d'élèves :	Nombre d'ateliers par groupe d'élèves :
Nombre total d'ateliers réalisés en classe :	Nombre total d'ateliers réalisés par visioconférence :
Indiquer la raison pour laquelle l'atelier ne peut avoir lieu en présence, s'il y a lieu :	

<b>Nombre de participations d'élèves</b>							
Les élèves participant à plusieurs ateliers culturels doivent être comptabilisés pour chaque participation. Par exemple, si les 35 mêmes élèves participent à 2 ateliers culturels distincts dans le cadre d'un projet, 70 participations d'élèves seront comptées.							
Éducation préscolaire et enseignement primaire				Enseignement secondaire		Formation professionnelle	Formation générale des adultes
Préscolaire	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle		

Brève description de ce qui sera fait avec les élèves à chacune des phases indiquées
Phase de préparation
Phase de réalisation
Phase de réinvestissement

## B – Grille de calcul

Les calculs sont faits automatiquement lorsque la grille est remplie électroniquement.

	Dépenses admissibles <sup>1</sup>	Dépenses non admissibles (s'il y a lieu)
A Honoraires du partenaire culturel (536 \$ par personne par jour)		
B Taxes sur les honoraires du partenaire culturel, s'il y a lieu		
C Transport du partenaire culturel		
D Frais de séjour du partenaire culturel (hébergement et repas)		
E Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par le partenaire culturel (maximum de 100 \$ par jour)		
<b>F Paiement à remettre au partenaire culturel</b> au terme du projet (A+B+C+D+E)		
G Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par l'école (maximum de 500 \$ par jour) S'il y a lieu, précisez :		
H Frais d'achat de livres pour les ateliers d'écrivains (maximum de 420 \$ par jour)		
<b>I Total des dépenses admissibles ( F + G + H )</b>		
J Frais de préparation et d'administration (maximum de 15 % de I)		
<b>K Calcul de l'aide financière maximale ( I + J )</b>		
<b>L Autres dépenses</b> S'il y a lieu, précisez :		
<b>M Coût total du projet</b>		

## C – Signature

Directrice ou directeur de l'école	
Nom :	
Signature :	Date (année-mois-jour) :

<sup>1</sup> Les montants indiqués dans la colonne des dépenses admissibles doivent être conformes aux règles administratives du volet *Ateliers culturels à l'école* du programme [La culture à l'école](#).